

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

VSB-8-HS (59-001)

Applicable à compter du : [2023/06/30]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie

III

EN 14605:2005
+A1:2009



TYPE PB4

63X12163

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 14605:2005 + A1:2009, EN ISO 13688:2013 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2023/0398 émis par l'organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM**

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM**



Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2023/06/30

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM**

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

VSB-8-HS (59-001)

Applicable à compter du : [2020/02/20] et jusqu'à: [2023/06/29]

**EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie
III**

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 13688:2013 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2020/0244 émis par l'organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM**

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM**



**Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell**

Lieu : Bruxelles
Date : 2020/02/20

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

**ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM**

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

VSB-8-HS

Applicable jusqu'au : [2020/02/19]

**EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie
III**

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 13688:2013 et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 032/2015/0225 émis par l'organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM**

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

**CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM**



Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

Lieu : Bruxelles
Date : 2015/02/26